

**Université**

**de Strasbourg**

# **DÉLIBÉRATION**

## **Conseil d'administration**

**Séance du 14 mars 2023**

Délibération  
n°22-2023  
Point 4.8.2

### **Point 4.8.2 de l'ordre du jour**

#### **Tarifs des prestations facultatives proposées par l'EOST pour l'année universitaire 2022/2023**

##### **EXPOSE DES MOTIFS :**

L'EOST soumet à l'approbation du Conseil d'administration les tarifs proposés aux étudiants en contrepartie de prestations qui leur sont proposées et facultatives.

En ce qui concerne les stages de terrain, il s'agit de stages de terrain facultatifs et non obligatoires. Le montant est forfaitaire (hébergement et déplacement).

Concernant les frais d'adhésion aux banques d'épreuves, ce sont les frais de dossiers relatifs aux concours de recrutement ouverts aux élèves des classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques qu'on appelle encore concours en banque d'épreuves des concours communs polytechniques. Les frais d'adhésion varient en fonction du statut de l'étudiant : boursier ou non.

La formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) est facultative mais proposée aux étudiants qui souhaitent se former aux gestes de premier secours.

Ces tarifs ont été approuvés par le conseil de l'EOST le 6 décembre 2022 et n'ont pas été augmentés par rapport à l'année 2021/2022.

Les tarifs sont proposés en annexe de ce document.

Le 24 janvier 2023, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 23 voix pour.

##### **Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs des prestations facultatives proposées par l'EOST pour l'année universitaire 2022/2023.

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs des frais de dossier pour le DU Concours administratif et pour la Préparation aux concours administratifs A à temps réduit – IPAG.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	32
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	1

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 28 mars 2023

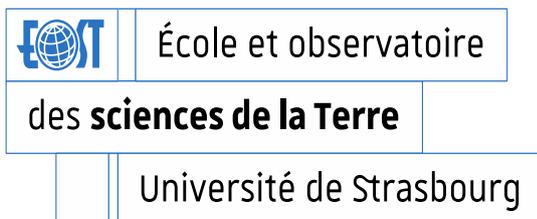
La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Tarifs soumis à l'approbation du Conseil de l'EOST du 06/12/2022  
REVALIDATION DES TARIFS EOST SOUMIS A LA CFVU DU 1er Septembre 2022 au 31 décembre 2023

Libellé de la Prestation	Contexte	Tarif (PU)
Participation stage de terrain Facultatif	La journée par étudiant	10,00 €
Frais de dossiers Adhésion à la Banque Epreuves des concours	Candidat non Boursiers	30,00 €
Frais de dossiers Adhésion à la Banque Epreuves des concours	Candidat Boursiers	15,00 €
Participation des étudiants de l'EOST à la Formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) - Formation Facultative	Etudiants de l'EOST	30,00 €



## **EXTRAIT PROCES-VERBAL PROVISOIRE DU CONSEIL DE L'EOST DU 06/12/2022**

### **Membres présents :**

#### **Membre de droit :**

Stéphane Guillot (INSU). Excusé

#### **Membres élus :**

ARMANDO Yves, BOESCH Quentin, BOY Jean-Paul, CHAMBODUT Aude, LEPARRE Nolwenn, MAGGI Alexia, MULLER Christiane, PIERRET Marie-Claire, SCHMITT Anne-Désirée, TAJAHMADY Lachin, ZIGONE Dimitri.

#### **Membres désignés :**

HEBERT Hélène (CEA), Julie LATOUILLE (Schlumberger), SCHAAF Thomas (Storengy),

#### **Invités permanents :**

HERRMANN-BECK Florence, GIRARD Jean-François, BELLAHCENE Abderrahman, VERGNE Jérôme, TOUSSAINT Renaud, Jean-Marc WILLER

#### **Présents en visioconférence :**

Patrick Turpin (TOTAL) Judith SAUSSE (ENSG), Kevin GEIGER(CNRS) ? Phoebe FROISSART, Cyrielle COLIN

#### **Excusés :**

BRULE Stéphane (MENARD),), LATOUILLE Julie (SCHLUMBERGER), SORIN Olivier (Fondasol), TERNOY Doris (Eurométropole),)

#### **Procurations :**

BALDEYROU Armelle (Procuration donnée à Nolwenn LEPARRE), BES DE BERC Maxime (Procuration donnée à Christiane MULLER), BOZETTI Guilherme (Procuration donnée à Dimitri ZIGONE), SCHÄFER Gerhard (Procuration donnée à Jean-Paul BOY), SCHUSTER Mathieu (Procuration donnée à Anne-Désirée SCHMITT) DORFLIGER Nathalie (DANONE) Procuration, NEHLIG Pierre (Procuration donnée à HEBERT Hélène), PRINGENT Hervé Procuration donnée à Thomas SCHAAF.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil de l'EOST du 30 mai 2022.
2. Informations générales
3. Vote du projet de budget 2023
4. Révision des statuts
5. Révision du Règlement Intérieur
6. Tarifs et subventions
7. Divers

**3 Vote du projet de budget 2023**

La dotation de fonctionnement de l'Université intègre l'entrée à La Manufacture au courant du mois de février 2023 pour l'enseignement. Les membres du Conseil signale que la participation des étudiants aux stages de terrain (recette de 5000€ pour l'Eost) risque d'être à terme problématique si le coût des transports continue d'augmenter de façon aussi forte.

Hélène Hébert soumet au vote le projet de budget 2023.

Vote du Conseil

Nombre de votants : 22

22 OUI      0 abstention      0 non

**Le conseil approuve à l'unanimité le budget 2023.**

5. Tarifs et subventions. Voir annexe 1, 2 et 3

Hélène Hébert soumet au vote l'ensemble des tarifs et subventions des étudiants

Vote du Conseil

Nombre de votants :

22 OUI      0 abstention      0 non

**Le conseil approuve à l'unanimité l'ensemble des votes et des subventions**

Le Directeur de l'EOST

Jean-François Girard  
Pour ordre et par délégation



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Girard'. Below the signature, the text 'Responsable administratif de l'EOST ANGELAHGENE' is printed in a small font.